



Fiche DPE 2021

LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DU DPE 2021

SAS IRILUS

3 rue Jacques Constant Milleret Immeuble Horizon 42000 SAINT ETIENNE

SIREN 809107436

contact@irilus-formation.fr

Telephone: 04 28 04 07 54

code APE 8559A

déclaration d'activité de formation professionnelle auprès de la préfecture de région Auvergne Rhône-Alpes N° 82420276542

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2D20210532
établi le : 12/07/2021
valable jusqu'au : 11/07/2031

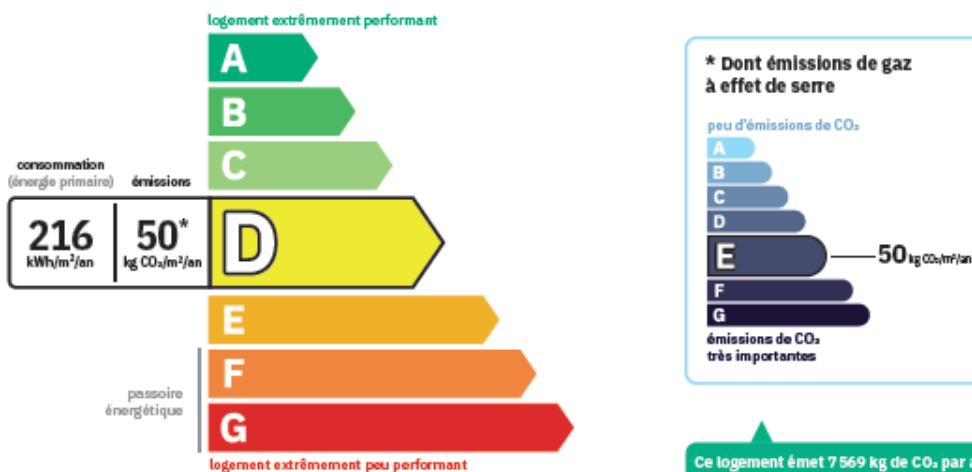
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <url_gouv_guide_pédagogique>

<photo du bien>

adresse : **42 avenue de la République, 44000 Nantes**
type de bien : maison individuelle
année de construction : 2003
surface habitable : **150m²**

propriétaire : **Jean Dupont**
adresse : **place de la Mairie, 44000 Nantes**

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 7 569 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 39 222 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **2610€** et **3580€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

PM Diagnostics
12 grande rue,
44000 Nantes
diagnostiqueur : Pierre Martin

tel : 02 88 22 33 09
email : Pierre@pm-diagnostics.fr
n° de certification : FR410230 49
organisme de certification : CERTIF 311



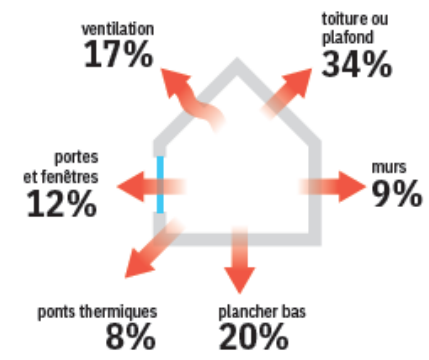
Les informations en page 2 du DPE 2021 précisent :

- un classement de la performance de l'isolation du bâtiment selon une échelle à 4 niveaux indiqués en annexe B.1 de l'arrêté du 31 mars 2021, en fonction de la valeur du coefficient de transmission thermique moyen de l'enveloppe ;
- Un schéma de répartition des déperditions thermiques de l'enveloppe par poste, établi selon les dispositions de l'annexe B.3 de l'arrêté du 31 mars 2021 ;
- la liste des caractéristiques du bâtiment favorisant le confort thermique passif en période estivale et des recommandations de travaux visant à l'améliorer, selon les dispositions des annexes 9.1, 9.2 et 9.3 de l'arrêté du 31 mars 2021 ;
- le cas échéant, une information indiquant que le bâtiment est équipé d'un système de refroidissement, établi selon les dispositions de l'annexe 9.4 de l'arrêté du 31 mars 2021 ;
- la liste des équipements installés à demeure utilisant ou produisant des énergies renouvelables ou raccordant le bâtiment à un réseau urbain de chaleur ou de froid vertueux, établie selon les dispositions de l'annexe 10 de l'arrêté du 31 mars 2021

Exemple de DPE, données fictives non représentatives

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)
p.2

Schéma des déperditions de chaleur



ventilation 17%

toiture ou plafond 34%


portes et fenêtres 12%

murs 9%

ponts thermiques 8%


plancher bas 20%

Performance de l'isolation




INSUFFISANTE
MOYENNE
BONNE
TRES BONNE

Système de ventilation en place



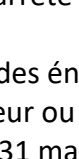
Ventilation naturelle par conduits et VMC simple flux.

Confort d'été (hors climatisation)*




INSUFFISANT
MOYEN
BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :




bonne inertie du logement




logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

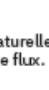


Faites isoler la toiture de votre logement.


Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables.


Diverses solutions existent :




pompe à chaleur




chauffe eau thermodynamique




panneaux solaires photovoltaïques




panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur vertueux

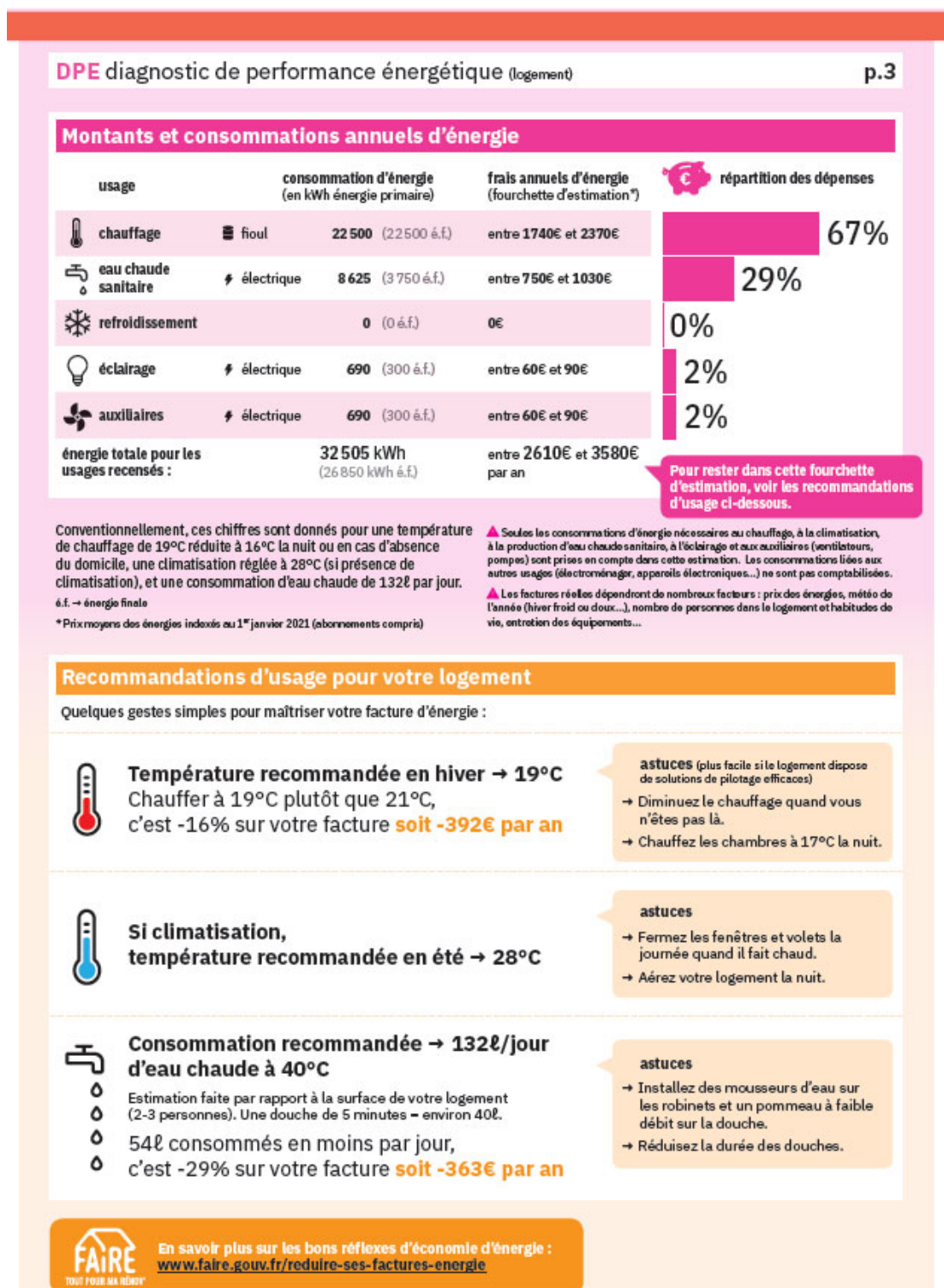


chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Les informations en page 3 du DPE 2021 précisent :

- les montants et consommation annuelle d'énergie de 5 usages que sont le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les auxiliaires. Chaque poste détaillera la source d'énergie utilisée, la consommation d'énergie du poste en kWh et en kWh ainsi qu'une fourchette des frais annuels d'énergie du poste concerné ;
- des recommandations indicatives visant à inciter les occupants à développer des comportements sobres en énergie, ainsi que des évaluations de l'impact d'un comportement vertueux sur le montant des dépenses énergétiques théoriques de chauffage, de refroidissement et de production d'eau chaude sanitaire, calculées selon les modalités définies à l'annexe 11 de l'arrêté du 31 mars 2021.







Les informations en page 4 du DPE 2021 précisent :

- une vue d'ensemble du logement avec une description détaillée et un indicateur de la performance des murs, du plancher bas, de la toiture, des portes et des fenêtres ;
- une vue d'ensemble des équipements du logement avec une description détaillée et des indicateurs de leur performance ;
- des recommandations indicatives visant à inciter les occupants à améliorer la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements, visant à réduire durablement les consommations d'énergie et à préserver l'environnement.






DPE diagnostic de performance énergétique (logement)
p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement








	description	isolation
 murs	Murs nord, ouest, sud en blocs de béton pleins donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure. Mur est en blocs de béton pleins donnant sur un garage, sans isolation.	bonne
 plancher bas	Plancher bois sur solives métalliques donnant sur vide sanitaire, isolation inconnue.	moyenne
 toiture/plafond	Combles aménagés sous rampant donnant sur l'extérieur, sans isolation.	insuffisante
 portes et fenêtres	Porte bois opaque pleine. Fenêtres battantes PVC, simple vitrage et volets roulants PVC. Portes-fenêtres battantes avec soubassement PVC, double vitrage et volets roulants PVC.	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015 sur radiateurs à eau chaude (système individuel). ▲ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical, avec ballon séparé (système individuel).
 climatisation	Sans objet
 ventilation	VMC simple flux autoréglable installée avant 1982.
 pilotage	Absence de dispositif de pilotage.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 circuit de chauffage	Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 chauffe-eau	Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C. Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et les luminaires.
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Les informations en page 5 du DPE 2021 précisent :

- des recommandations de travaux indicatives, sous la forme d'un ou deux bouquets successifs de travaux permettant d'atteindre la classe énergétique A ou B sans augmenter la quantité d'émission de gaz à effet de serre liée à la quantité annuelle d'énergie estimée ainsi qu'une évaluation du coût de chaque bouquet de travaux, sous la forme d'une fourchette :
- dans le cas d'un bâtiment de classe énergétique F ou G, la première étape devra impérativement permettre l'atteinte d'une classe énergétique plus performante ou égale à la classe E, sans augmenter la quantité d'émission de gaz à effet de serre liée à la quantité annuelle d'énergie estimée ;
- des contraintes, notamment techniques, architecturales ou patrimoniales spécifiques limitant les interventions possibles d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, les recommandations de travaux pourront viser une classe énergétique moins performante que la classe B. Si le bâtiment est équipé de cheminées à foyer ouvert, le premier bouquet de travaux comprend une recommandation visant à condamner les cheminées à foyer ouvert ou à les remplacer par d'autres dispositifs, tels des inserts.

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.5

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé : 9000 à 12000€

lot	description	performance recommandée
toiture et combles	Isolation des combles. <i>Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente.</i>	R - 10 m².K/W
chauffage	Remplacer la chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. Installer des robinets thermostatiques sur les radiateurs. Remplacer la cheminée à foyer ouvert par un insert.	SCOP - 4 Label Flamme Verte
eau chaude sanitaire	Remplacer le chauffe-eau par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	COP - 4

2 Les travaux à envisager montant estimé : 20000 à 25000€

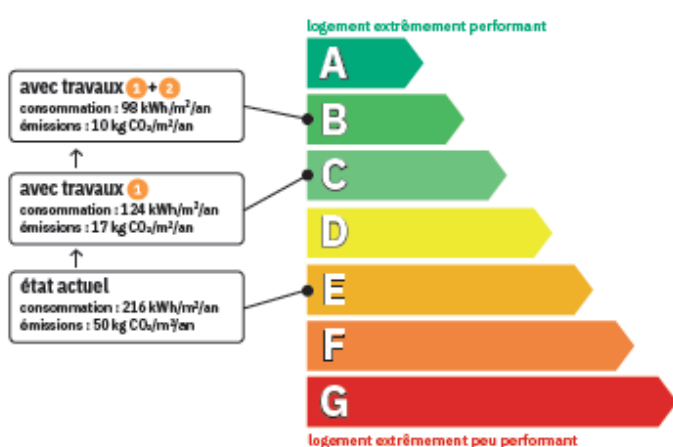
lot	description	performance recommandée
murs	Isolation des murs par l'extérieur. <i>Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.</i> ▲ travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R - 6 m².K/W
plancher bas	Isolation du plancher bas en sous-face. <i>Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter.</i>	R - 4,5 m².K/W
portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres PVC simple vitrage par des fenêtres PVC double vitrage à isolation renforcée.	Uw - 1,3 W/m².K, Sw - 0,42
ventilation	Installer une VMC hydropneumatique type B.	<chiffre_perf.>

Commentaires :

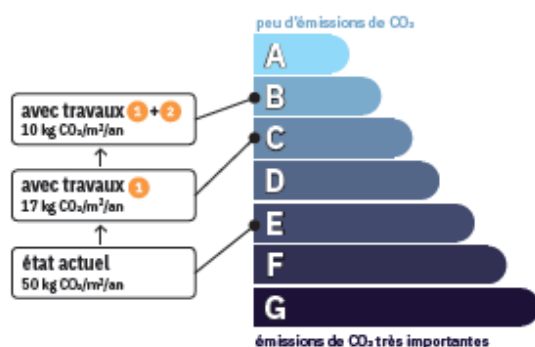
Les informations en page 6 du DPE 2021 précisent les nouveaux classements définis résultant de la réalisation des bouquets de travaux établis en page 5 du DPE 2021.

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.gouv.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Les informations en page 7 du DPE 2021 précisent :

- une fiche technique résumant les données techniques du logement avec la mention de la méthode de calcul utilisée et sa version, des explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles ;
- la date de l'arrêté en vigueur le jour de l'élaboration du diagnostic qui fixe les prix de l'énergie dans le tableau des tarifs des énergies ;
- la liste des documents justificatifs fournis par le propriétaire du bâtiment à la personne chargée de réaliser le diagnostic.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

référence du logiciel validé : LILICIEL Diagnostics v4
référence du DPE : 2D20210532
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021
date de visite du bien : 12/07/2021
invariant fiscal du logement : 1234567890
référence de la parcelle cadastrale : 000AN0055

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

→ Fiche technique de la chaudière,

→ Facture de travaux d'isolation



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département		44
altitude	données en ligne	12 m
type de bien	mesurée ou observée	maison individuelle
année de construction	document fourni	1985
surface habitable	mesurée ou observée	150 m ²
nombre de niveaux	mesurée ou observée	2
hauteur moyenne sous plafond	mesurée ou observée	2,50 m
nb. de logements du bâtiment	mesurée ou observée	1

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

murs

plancher bas
toiture/plafonds

fenêtres / baies

portes

ponts thermiques

...
...

équipements

système de ventilation
système de chauffage
production d'eau chaude sanitaire
climatisation